Saint-Médard-sur-Ille	5 juin 2026
Délibération 2026-49	

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260605-202649-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29/05/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Michel FORGEOT, Laurie CHADEAU, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Marie-France HUNAULT, Tristan LE HÉGARAT, Anne-Sophie LAINNEMÉ, Vincent LE FERRAND, Isabelle JARJAILLE.

Absents : Madame Isabelle JARJAILLE ayant donné pouvoir à Madame Anne-Sophie LAINNEMÉ

Secrétaire : Monsieur Tristan LE HÉGARAT

2026-49 BAIL COMMERCIAL DE L'ÉPICERIE

Depuis avril 1988 la commune loue un local commercial situé 16 rue des écoles à un commerçant pour une d'alimentation générale.

Par courrier en date du 11 mai 2026, Madame et Monsieur SAPIN, les actuels locataires, ont notifié à la commune la résiliation de leur bail. Monsieur le Maire à accepter de leur donner congé à compter du 31 juillet 2026.

Madame LECERF Bernadatte, domicilié 2 Les Hautes Bergères 35250 Saint-Médard-sur-Ille, s'est après ailleurs manifestée pour louer le local afin d'y faire perdurer cette activité.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un nouveau bail commercial dans les conditions ci-dessous énoncées :

- Adresse du bien : 16 rue des écoles
- Superficie : 84 m² (magasin 69m² et réserve 15m²)
- Locataire : Madame LECERF Bernadatte (cadastré section AB n°288)
- Date de début : 1er août 2026
- Durée : 9 ans
- Montant du loyer : 6 299,52 € HT soit 524,96 € par mois
- Dépôt de garantie : 524,96 €

Saint-Médard-sur-Ille	5 juin 2026
Délibération 2026-49	

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260605-202649-DE

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la réalisation d'un bail commercial concernant le magasin d'alimentation et sur l'autorisation donner à Monsieur Le Maire de signer tout document relatif à ce sujet.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'attestation notariale de Me LORET en date du 27 mai 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation d'un bail commercial avec la gérante de l'épicerie dans les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur Le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce bail commercial ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail et tout document relatif à cette décision.

Le Maire
BOURNONVILLE

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE ★ 35 ★